

SÉANCE DU 13 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze et le treize AOÛT à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire**.

Présents- **Mmes MAURY Delphine, VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, VERGÉ Catherine et MM. CRESTIA Michel, GERAUD Jacques, LAFFONT René, NONNAT Alain, PELOFY Eric, PELOFY Jean-Paul, ADROIT Jean-Pierre et QUINTERNET Didier.**

Absents – **M. GERAUD Jacques**

Procurations – **Néant.**

M. NONNAT Alain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Vente coupe de bois parcelle 41.**
- **Location appartement n° 3 Les Merisiers aux internes en médecine.**
- **Vote crédits supplémentaires pour alimenter les comptes R 203 et D 231 afin d'intégrer les opérations relatives aux frais d'études de la Salle d'Escalade**
- **Location appartement Trésorerie à Mme Odile DEUR et M. Jacques BOYER à compter du 01.09.2014.**
- **Location appartement 4 Les Merisiers à M. Cédric AGUERRI à compter du 01.10.2014.**

1. Vente coupe de bois parcelle 41

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il a été accordé à la commune par décision interministérielle du 12 juin 1974 et avenant des 5 mars 1976 et 18 septembre 1980 un prêt du Fonds Forestier National sous forme de travaux pour un reboisement sur une surface de 59ha 80a de terrains communaux et pour un montant de 581 500 Francs, somme ressortant des documents en notre possession.

Il rappelle que par délibération du 11 avril 2014 le Conseil a décidé à l'unanimité de procéder à l'exploitation de la parcelle forestière n° 41.

Il précise que la parcelle mise à la vente par appel d'offres le 3 juin 2014 a été invendue. Le prix de retrait ayant été fixé à 10 € le m³.

Il expose au Conseil que la Société Jordi CALVET est intéressée pour l'acquisition de cette coupe d'épicéas au prix de 8 € le m³.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle permettrait de réduire la dette contractée par un prêt du Fonds Forestier National sous forme de travaux,

APPROUVE la proposition de la société Jordi CALVET au prix de 8 € le m³.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Location appartement n° 3 Les Merisiers aux internes en médecine.

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Siham JAAFAR, locataire de l'appartement n°3 Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 31 janvier 2014. Il précise que les internes en médecine intervenant sous la responsabilité du Docteur GIUSTI par période semestrielle seraient intéressés par la location dudit appartement.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et Loi 94-624 du 21 juillet 1994).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui sera soumis à chaque interne en médecine et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à 265,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par les internes en médecine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

3. Vote crédits supplémentaires pour intégrer les opérations relatives aux frais d'études de la Salle d'Escalade.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin d'intégrer les opérations relatives aux frais d'études de la Salle d'Escalade, comptabilisées au compte 203 sur le compte 231 il convient de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation			Crédits supplémentaires à voter	
R	I	203-041	Frais d'études Salle Escalade	100 943,34 €
D	I	231-041	Frais d'études Salle Escalade	100 943,34 €

Il précise que l'intégration de ces dépenses permettra de prétendre au remboursement de la TVA correspondante sur l'exercice 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4. Location appartement Trésorerie à Mme Odile DEUR et M. Jacques BOYER à compter du 01.09.2014

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame et Monsieur VELLA, locataires de l'appartement de la Trésorerie situé 8 rue de la Poste ont signifié dans les délais leur départ pour le 31 août 2014. Il précise que Madame Odile DEUR et Monsieur Jacques BOYER seraient intéressés par la location dudit appartement et ce à dater du 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et Loi 94-624 du 21 juillet 1994).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 1^{er} Septembre 2014 à 600,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Madame Odile DEUR et Monsieur Jacques BOYER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

5. Location appartement 4 Les Merisiers à M. Cédric AGUERRI à compter du 01.10.2014.

Monsieur le Président informe les membres présents que Monsieur Thierry JOUBERT, locataire de l'appartement n°4 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 30 septembre 2014. Il précise que Monsieur Cédric AGUERRI serait intéressé par la location dudit appartement et ce à dater du 1^{er} octobre 2014.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et Loi 94-624 du 21 juillet 1994).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 1^{er} Octobre 2014 à 303,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Monsieur Cédric AGUERRI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.